

Pour une meilleure cohésion sociale: La politique de la ville

[For better social cohesion: The politics of the city]

Rachid Othmani

Département: Droit Public, Centre des Etudes Doctorales,
Université Mohamed 5 souissi, Rabat, Maroc

Copyright © 2014 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The theme of social cohesion was mobilized as a central objective of urban policy. These policies are designed to cope with the rise of urban poverty analyzed in terms of social and urban exclusion. They are based on the model of a "balanced" society seamlessly blending social classes, ethnic groups and generations to ward crystallization of pockets of poverty that would be problematic because at the basis of a culture of poverty, development insecurity or the establishment of a underclass. Ghettos have long been the bane of governments. High unemployment, poverty, crime ... These neighborhoods combine the social difficulties. Many experts question whether the cohabitation of the middle class and the poor can actually manage to pull up the most modest. And it goes against the nature of social behavior, usually people move to a neighborhood that resembles them. Diversity sought cannot be so temporary, social divisions are a permanent feature of the city, and mixed situations are almost always temporary, sooner or later, segregation eventually increase. To solve the problems of deprived neighborhoods, policies focus only on urban planning. Social cohesion is thus conceived as a way to create a diverse and socially balanced city. It is a means to disperse the poor in urban areas to better conceal the problems related to them. Having said that social cohesion is an ideal goal turned into public action.

KEYWORDS: exclusion, social mixite, segregation, integration, social justice, development.

RESUME: La cohésion sociale est comprise comme étant ce qui permet d'assurer le lien social, ce qui cimente les composantes de la société.

Le thème de cohésion social est mobilisé comme objectif central des politiques publiques urbaines. Ces politiques ont pour objectif de faire face à la montée de la pauvreté urbaine analysée en termes de processus d'exclusion sociale et urbaine. Elles s'appuient sur le modèle d'une société « équilibré » mélangeant harmonieusement classes sociales, groupes ethniques et générations pour conjurer la cristallisation de poches de pauvretés qui seraient problématiques parce qu'à la base d'une culture de la pauvreté, du développement de l'insécurité ou de la constitution d'une underclass. Les ghettos sont depuis longtemps la bête noire des gouvernements. Taux de chômage élevé, pauvreté, délinquance ... Ces quartiers cumulent les difficultés sociales. De nombreux expert se demandent si la cohabitation des classes moyennes et des pauvres peut réellement réussir à tirer vers le haut les plus modestes. Et cela va à l'encontre de la nature des comportements sociaux, généralement les gens s'installent auprès d'un voisinage qui leur ressemble.

La diversité recherchée ne peut être donc que provisoire, les divisions sociales sont un trait permanent de la ville, et les situations de mixité sont presque toujours momentanées, tôt ou tard, la ségrégation finit par s'accroître.

Pour régler les problèmes des quartiers défavorisés, les politiques se concentrent uniquement sur l'urbanisme. La cohésion sociale serait donc conçue comme une méthode pour créer une ville diversifiée et équilibrée socialement. C'est un moyen de disperser les pauvres dans l'espace urbain pour mieux occulter les problèmes qui leurs sont liés. Ceci dit la cohésion sociale est un idéal transformé en objectif pour l'action publique.

Est-ce à dire que l'Etat a pris conscience que la pauvreté et l'exclusion « ne sont pas dues à des facteurs purement économique mais à une conception de l'action publique ? L'Etat s'est-il rendu aux idées défendues par les partisans d'une

justice distributive ou justice d'équité, tel que l'américain JOHN RAWLS ou aux idées de ceux, comme Amarttha Sen, pour qui il ne peut y avoir de développement juste et donc de véritable cohésion sociale sans libertés individuelles et sans participation effective des citoyens à la formation de la volonté politique ?

MOTS-CLEFS: exclusion sociale, mixité sociale, segregation, justice sociale, integration, développement.

1 INTRODUCTION

La ville n'a cessé, depuis un demi-siècle, d'être l'objet privilégié de la politique volontariste de l'Etat : lieu du perfectionnisme technologique et le territoire d'attrait des flux croissants du tourisme urbain.

Au-delà de cette euphorie, la ville semble être « également devenu le réceptacle majeur des nouveaux pauvretés, mais aussi le spectre des insécurités subies ou redoutées ».

C'est un espace qui affiche les signes de profonds dysfonctionnements sociaux : croissance économique incertaine en plus de grappage des processus d'intégration sociale et économique.

En plus de la crise du logement social, la dégradation des anciens quartiers, il faut aujourd'hui évoquer le débat sur l'urbanisme pathogène. L'espace urbain devient injustement traficteur. Certains choix urbanistiques sont des éléments forts de ce déséquilibre spatial qui contribue à brouiller encore davantage les causes profondes des symptômes de cette pathologie sociale et urbaine qui n'épargne aucun territoire de la ville.

Le processus des différences sociales se déclenche et faisait l'objet de plusieurs travaux de recherche (E.Burgess, Halbwasch -Hoyt). Ces travaux sont focalisés sur le phénomène de précarité et des violences urbaines. L'analyse des espaces où se concentrent des populations en situation jugée défavorisée prend depuis naguère corps. De même, le recours à l'analyse factorielle s'est imposée à partir des années 50 (E.Shevsky, W.Bell) permettant de rendre compte de nombreux facteurs afin d'expliquer les dynamiques socio-spatiales. Les nouvelles formulations savantes mettent l'accent que l'exclusion et sa charge implicitement accusatrice. Puis, la notion de fracture génératrice de nouvelles pauvretés a sous tendu le discours scientifique et politique des situations inacceptables. Les travaux de Bourges permettent de mesurer la mobilité passive dans les villes sous l'effet du marché fluctuant de l'immobilier. Ils montrent qu'il existe plusieurs trajectoires résidentielles en fonction de la place occupée dans l'échelle sociale. Donc, la ville, dans sa dimension urbaine, a provoqué des clivages territoriaux et sociaux. Dans ce sens, il est aujourd'hui fréquent d'observer une répartition de la population urbaine selon trois logiques différentielles :

- Catégories aisées occupant les centres ville anciens.
- Catégories moyennes placées dans des habitats pavillonnaires.
- Catégories démunies et reléguées.

La sociologie urbaine retrace aux hommes politiques une géographie prioritaire, à partir de quelques données standardisées, tirées des recensements des populations et conduisent à déterminer les zones dites précaires. C'est là un moyen savant le plus direct qui a permis de mettre en évidence et de répondre aux situations qualifiées de relégation ou d'exclusion.

La ville est devenue le cadre de maints aléas sociaux, J.Donzelot, parle expressément de relégation¹. Les pouvoirs publics désengagés des domaines sociaux sont prisonniers d'une vision urbaine. Ils se dirigeaient vers l'habitat et le cadre bâti, ils ne s'attaquent qu'à l'urbanisme. Les causes génératrices de cette relégation ne font pas l'objet de débat ni de dispositions. En d'autres termes, cette politique urbaine conduit à se préoccuper des lieux plus que des gens.

Le malaise social de la société globale s'accroît par la montée des phénomènes d'incivilités et de délinquances et leur focalisation sur certains quartiers dites sensibles, relançant le débat sur les effets criminogènes de certaines formes urbaines. Il s'ensuit que l'insécurité et les violences se spatialisent manifestement aujourd'hui dans les villes.

2 DU MALAISE SOCIAL AU MALAISE DES VILLES

Certes, la ville est l'image de la société globale, la banlieue nous fournit une illustration. Elle n'est pas à l'abri des maux de la société. Seulement, la ville peut donner à la pauvreté et à la violence les moyens d'un développement par la concentration des hommes. L'exclu ou le pauvre, est vulnérable et atteint facilement le degré de l'échelle de l'inégalité. A l'entrée de cette

échelle, il se retrouve dans une situation de mise « hors société » et « hors droit ». Le citoyen pauvre subit donc un processus dynamique de mise à l'écart dans un milieu qu'on veut témoigner de pathogène.

La misère et l'insécurité semblent s'être emparées de plus d'une ville contemporaine. La ville donne aujourd'hui l'image d'un corps malade auquel il conviendrait de trouver des remèdes.

A l'évidence, la ville se transforme et le sentiment généralisé est celui d'une non maîtrise d'une possibilité pour les citoyens, d'être, d'habiter et de vivre dignes. La ville a perdu sa capacité d'intégration. Les villes géantes sont devenues le théâtre du mal être et du désœuvrement : exclusion et violences en tout genre s'y mettent pour dire le malaise des villes est celui de toute une société.

Avec les années soixante dix, les banlieues des villes changent, elles n'arrivent plus à trouver leur équilibre interne, alors qu'il n'y a plus d'emploi pour tout le monde. Les entreprises perdent des milliers d'emploi, la marginalité des hommes se mesure d'abord à l'aune de l'accès à l'emploi. Le béton n'est pas essentiellement la cause, ce n'est pas de murs qu'il s'agit, mais de précarité relationnelle, de vulnérabilité des modes de vie, de crise de mobilité sociale

2.1 UN MONDE URBAIN PATHOGÈNE

La ville contemporaine devient un milieu pathogène par excellence. La disparité et l'exclusion y sont d'incontestables réalités. René Lenoir introduit dans le champ des exclus, les personnes âgées, les personnes handicapées et les inadaptés sociaux. Il nous fait entrer dans un monde des sans ; des sans logements, des sans emplois, des sans santés, des sans participation politique. Et il s'y ajoute le phénomène du chômage. En France, le taux est deux fois plus élevé pour la cohorte des moins de 25.

Les sans domiciles sont estimés à 600.000 personnes. L'insécurité urbaine dans les banlieues françaises est désormais considérée comme une donnée patente de la détérioration de la qualité de vie. Les quartiers qualifiés de difficiles constituent « un terrain sociologiquement fragile et vulnérable à l'infiltration de la violence qu'entretiennent diverses frustrations économiques et l'inefficacité des modes traditionnels de sociabilisation ».

Au Maroc, la forte concentration de la population urbaine suite à l'exode rural et aux flux migratoires a contribué à la ruralisation des villes et a augmenté la marginalisation. Celles-ci subissent depuis les années 90 une dilution et un effilochement sans précédent.

Les conditions de vie que connaissent des mutations n'évoluent pas au même rythme, dans tous les milieux sociaux. Si en milieu urbain la part des propriétaires de leur logement est passée de 60,9% en 1999 à 65,9% en 2008, les disparités sociales ne sont pas pour autant révélées.

En pleine crise de l'emploi, la situation périphérique de la banlieue se révèle alors avec une acuité particulière, ressort l'isolement économique et social d'un lieu qui tend à concentrer la population la plus exposée au chômage, d'autant plus que les politiques du logement encouragent l'accès à la propriété et que se diffuse une culture de la dette.

Si tout le monde s'accorde à soutenir que la société marocaine est clivée, la ville s'effrite et approfondit désormais les clivages sociaux en même temps qu'elle accumule les richesses et offre les opportunités de changement matériel de la vie. Cependant, les disparités tirent leur origine du mode de répartition des richesses sur lequel s'est fondée la ville depuis le protectorat.

Ce mode reproduit de flagrantes inégalités, les contrastes sociaux sont de plus en plus frappants et même choquants. Des mutations normalisent les inégalités et les différences mettant en cause les anciens équilibres. Les relations sociales sont de plus en plus ponctuées de violences et d'inconvenances relationnelles plus supportés qu'admises.

2.2 LA DYNAMIQUE DE L'EXCLUSION MULTI DIMENSIONNELLE

La crise sociale dans les villes est la résultante d'un faisceau de manques et d'insuffisances dans tous les domaines de l'existence. En France, l'ampleur de la crise dépasse la disqualification sociale, le handicap, le recul de l'emploi salarié, pour parler des dénis de droits, la pauvreté est révélatrice de la situation des violations des droits de l'homme.

Au Maroc, le chômage endémique est un constat majeur. Les déséquilibres économiques qui aggravent les difficultés des populations (...) génèrent d'importants dysfonctionnements sociaux et contribuent au développement de la pauvreté voire de la marginalité.

Tableau 1. Evolution du taux de chômage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	1982	2012
Urbain	12,3%	12,5%
Rural	9,5%	4,5%
Ensemble	10,7%	8,2%

Il ressort de ces données statistiques que le milieu urbain est désormais un phénomène dominant en matière de chômage.

Plus de 75% de chômeurs marocains sont citadins. Les villes restent le lieu de campement des populations exclues du marché de travail. Ce phénomène s'accroît par la crise de l'emploi dont sont confrontés les jeunes diplômés.

La ville marocaine bloque les aspirations surtout les rêves des jeunes. Cette situation reste à la tête de toutes frustrations et délinquance juvénile. Mekki Bentahar écrivait « la violence urbaine a désormais envahi les esprits et les villes ». De même, « la délinquance est devenue de plus en plus un moyen de vie et une carrière. L'arnaque est un moyen de prestige ».

L'échec scolaire, le surendettement des familles envie de s'approprier un logement en ville, la couverture sociale toujours limitée amplifient l'illusion de la promotion sociale. L'individu s'éclipse devant la matérialité urbaine.

De plus, les formes classiques de représentation politique s'effilochent. La légitimité des élus s'amenuise et leur efficacité se décline face à la complicité des problèmes urbains. L'élan décentralisateur dont l'Etat faisant l'apologie est fortement érodée, les élus n'ont plus la capacité à imposer des solutions aux malaises des villes. On avançait les risques de corruption, de gabegie ou encore d'incompétence technique dans la gestion des communes et municipalités. Les défauts et les dérives n'épargnent pas le système français ; les réformes introduites en matière de décentralisation depuis 1982 étaient coûteuses et inefficaces.

Au Maroc, depuis 1975, le dernier mot est à l'autorité tutélaire. Dans « l'agent d'autorité », Driss Besri exaltait le Caïd, homme protégé, animateur et infatigable de tous les autres acteurs locaux, tous, y compris et surtout, les élus locaux soumis à lui, et à travers lui, au pouvoir central ».

S'il y aurait eu une intégration, elle aurait été régressive et coercitive ne correspondant pas aux aspirations délibératives et modernisatrices d'une jeune population désormais instruite et aspirant au bien être social et économique¹. A ces évolutions font écho de multiples manifestations d'une montée en puissance de la parole citoyenne.

Les citadins réclament le droit à la reconnaissance et à la critique de la chose publique locale. les villes ont désormais besoin d'une démocratie forte pour reprendre les termes de Benjamin Barber.

La politique de la ville depuis naguère inventée par le gouvernement Abdelilah Benkirane pourrait renouer avec la promesse d'un pouvoir de relancer le développement social de villes à partir du territoire. Ce dernier assurait une lisibilité de l'action gouvernementale et doterait les différents acteurs d'une véritable capacité d'agir.

A cet égard, la politique de la ville est devenue un leitmotiv des hommes politiques. Celle-ci serait une réponse à l'homogénéisation de la proximité spatiale et la proximité sociale. En d'autres termes, à travers cette nouvelle politique publique on cherche à fraterniser les hommes dans la ville au lieu de se contenter de leur domination³. Il faut aider à la mise en place de villes durables, rendre possible la participation des habitants. Il s'agit de permettre à des citoyens pauvres ou modestes de vivre dans des conditions sociales et matérielles décentes.

3 L'ANCRAGE DE LA VILLE COMME POLITIQUE.

Le gouvernement socialiste au pouvoir a donné une réponse conceptuelle et institutionnelle à cette nouvelle décision publique. Celle-ci s'articule entre le rôle toujours incitateur de l'Etat et l'élargissement des compétences des collectivités territoriales, c'est-à-dire sans toucher le fond du vieux jacobinisme fortement centralisateur. C'est donc, sans réelle surprise, que l'élection de la gauche en France en 1981 a été l'occasion pour amorcer la politique de développement social des quartiers, formulée dans le cadre de partenariat dont l'Etat n'est qu'un simple animateur.

La classe politique pointent les dérèglements de l'urbanisation avec des populations « entassées, ségréguées et anonymes », avec en toile de fond la montée de l'oisiveté et du chômage. Dès lors, les socialistes vont être amenés à se pencher sur les fractures sociales. Les zones d'éducation prioritaires (ZEP) fut l'un des premiers dispositifs de la politique de la ville pour enrayer l'échec scolaire. Après la réélection de François Mitterrand en 1988, le gouvernement de Michel Rocard

prend une série de mesures lui poseront les jalons de l'organisation administrative et institutionnelle de la politique de la ville.

Au Maroc, la concertation Nationale sur la Politique de la Ville, initiée par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, pendant les mois d'Avril et Mai 2012, s'inscrit à travers une série de rencontres, de forums régionaux et nationaux dans la perspective des préparatifs de l'élaboration d'une nouvelle politique de la ville dans le but de réduire la marginalisation, l'exclusion sociale et de favoriser le développement des espaces. Et de lutter contre les différentes formes de criminalité et de violences urbaines.

En effet, elle implique l'ensemble des ministères partenaires à travers les Concertations Interministérielles, ainsi que les seize régions dans le cadre de Concertations Régionales. Il faut rappeler que la politique de la ville en tant qu'une politique à la fois pluridimensionnelle, multi-partenaire, contractuelle, intégrée et concertée ; devrait tracer les grandes lignes du développement urbain de la ville

et prévoir une mise en œuvre cohérente des actions des différents intervenants, en vue de promouvoir les villes en tant que lieux privilégiés de création de richesse et de développement, elle devrait également définir les moyens pour développer des villes durables, inclusives, productives et solidaires, et améliorer le cadre de vie des zones urbaines.

La politique de la ville dont il est question depuis la préparation de la Rencontre Nationale des collectivités locales de décembre 2006, est en passe de se concrétiser avec le nouveau gouvernement mis en place suite à l'adoption d'une nouvelle constitution en 2011. C'est donc, un projet qui est fait pour voir le jour dans le cadre des changements politiques qui ont suivi les mouvements connus sous l'appellation « Printemps Arabe », et qui est focalisé autour du développement urbain en tant que fil conducteur de l'approche des dysfonctionnements urbains.

La réflexion portant sur la politique de la ville que l'actuel gouvernement a fait sienne, a commencé concrètement lors de la préparation de la rencontre des collectivités locales d'Agadir de 2006, et a pris une autre tournure avec le forum national sur le développement urbain de 2008.

3.1 LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN TERRITOIRE DÉVELOPPEUR ET INTÉGRATEUR

La politique de la ville demeure très territorialisée en 1995 et en 1996 des rapports du Conseil Economique et Social Français ont mis l'accent sur l'approche territoriale du développement. Les faits générateurs de précarités urbaines ne peuvent être désormais perçus que dans le cadre territorial.

En effet, la politique de la ville est sans définition juridique et consiste plutôt en un agencement de compétences. Des compétences en faveur de l'Etat et de l'autre, relèvent du droit aux communautés urbaines et du mouvement associatif. On fait appel au principe de zonage, clé de voute de l'urbanisme.

Toutefois, avec la montée en puissance des groupements intercommunaux, reconnues par la Charte Communale marocaine depuis 2008, cette politique qui devrait être de plus en plus pilotée conjointement avec les intercommunalités surtout les communautés urbaines. Cette gouvernance territoriale sera ressentie encore davantage à l'avenir sur fond d'achever la carte de l'intercommunalité.

De tout temps, la ville a été au cœur des bouleversements socio-économiques profonds ; lieu d'innovation et de créativité, d'expérimentation et de prospérité, de promotion et de compétitivité, elle est en même temps un espace de frustrations, de replis et de conflits, de stagnation et de conservatisme, de radicalités et d'expulsion. La ville devient un paradoxe au fur et à mesure qu'elle se développe et s'étend¹. La multiplication des villes et des centres urbains est une réalité qui se confirme au Maroc, avec des rythmes différenciés selon les régions du Royaume, et une concentration sur le littoral.

On parle de zone prioritaire, comme la zone urbaine sensible (ZUS) où coexistent des situations individuelles fortes différentes et il s'impose de disposer d'une meilleure connaissance des mobilités des résidents, et des flux monétaires entrant et sortant des quartiers. En effet, l'exclusion est une rupture entre l'individu et la société. C'est une crise du lien social.

L'organisation du territoire en matière d'équipement ou de construction de logement n'est plus aujourd'hui une panacée. Il faut relancer une nouvelle action publique en vue de renfoncer territorialement le lien social dans la ville. Celle-ci est perçue comme un danger notamment par la présence de quartiers et de population supposées mettre en péril la cohésion sociale. La politique de la ville s'applique à des territoires concernés par l'exclusion. En effet, elle s'attache au traitement territorialisé de la question sociale. L'invention de la politique de la ville démontre la faillite des institutions classiques d'intégration. Par ces nouveaux révoltés, le logement social devient une prison, l'école une garderie, la police une

provocation, la justice une illusion. Face à une telle crise, il fallait changer le mode de penser et la manière de faire des services de l'Etat et des collectivités locales.

3.1.1 UN DÉVELOPPEMENT SUR LA BASE DE LA CONTRACTUALISATION

L'action prioritaire de l'Etat fait l'objet de contrats entre la commune, l'Etat et la région. Celle-ci devrait mener des actions de rééquilibrage à prendre en charge par les associations vis-à-vis du public en difficulté, des actions d'urbanisme en faveur de l'emploi, de la santé, de l'éducation et de la culture. Les priorités locales qui se dégagent peuvent consister à développer les activités et l'emploi, diversifier l'habitat etc.....

La démarche contractuelle est devenue incontournable entre l'Etat et les collectivités territoriales. Mais l'initiative étatique est d'une extrême sensibilité, elle est jugée suspecte pour certains élus. Le projet de développement est le plus souvent articulé autour de divers champs de compétence de l'action publique. Pour mettre en synergie les démarches des acteurs, il faut résoudre de réels obstacles. Surtout, si l'on sait que l'administration est accoutumée à dominer. Les stratégies de l'Etat dépassent les problèmes des quartiers.

L'objectif du contrat est d'apporter des réponses appropriées à des situations spécifiques locales, le développement par contrat est orienté vers quatre grandes catégories d'action : le cadre de vie (habitat, urbanisme) le service public, l'action économique et la prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, les signataires du contrat ont en toute liberté d'en modifier les priorités et d'en diversifier les modalités et les délais. L'exemple concret de contractualisation porte sur l'offre d'emplois pour les jeunes peu qualifiés et les chômeurs de longue durée, ce qui implique une meilleure accessibilité à l'ensemble de la ville.

Les priorités des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont été clairement fixées par l'Etat français au printemps 2006. Au Maroc, la dynamique institutionnelle est incertaine malgré quelques avancées, on déplore les procédures complexes. Le gouvernement est à la recherche, d'abord, de l'interministérialité dans une transversalité incertaine, en plus de faibles moyens mobilisés.

Pour mettre en valeur l'agenda gouvernemental, dans ce domaine, la tâche s'annonce toutefois ardue et complexe au quotidien.

Les fonds du ministère de M^r Nabil Ben Abdellah font encore l'objet de critique, l'engagement ministériel n'est pas à la hauteur des enjeux. La mixité sociale est imparfaitement ignorée tandis que la concertation pour construire les dispositifs fait défaut. Développer la cohésion sociale à partir de la ville nécessite la mise en place des mécanismes à cette mixité. L'absence de cette dernière dans les quartiers en difficulté rendrait inefficace les dispositifs à mettre en œuvre pour aider les populations à se réinsérer. L'exemple des bidonvilles est frappant à cet égard"

3.1.2 UN DÉVELOPPEMENT SPATIAL SUR LA BASE DE LA PROXIMITÉ.

Il faut rappeler que le traitement spatial de la lutte contre l'exclusion est un thème récurrent des populations urbaines. L'idée qu'un bon développement spatial réglerait les phénomènes sociaux nécessite la présence rapprochée des institutions avec les habitants, cela constitue un apport positif à classer dans le sillage de l'encadrement.

De même, poussé par le principe d'efficacité, la démocratie de proximité avec plus de participation, devient une exigence. La popularité du thème de la participation citoyenne révèle les faiblesses du système de la démocratie représentative. Il est donc impératif de renvoyer les problèmes du local à des instances citoyennes éloignées des centres de décision. « Les élus doivent évoluer vers une autre professionnalité, celle de l'organisation, de la concertation et de la délibération, devenir des accoucheurs des idées politiques, faire émerger la richesse politique des citoyens ». La politique de la ville serait une des meilleures politiques pour réhabiliter la citoyenneté confisquée par la représentation classique.

Les buts curatifs et préventifs de cette politique de proximité dans le cadre de contractualisation, que nous avons évoqué, peut faire disposer les espaces défavorisés de leurs propres ressources. Toutes actions auront pour corollaire le désengagement de l'Etat.

La politique de la ville depuis son émergence dans l'agenda des acteurs politiques, tentent à réintégrer, à réhabiliter les quartiers non seulement pauvres mais dangereux².

Ainsi, l'action de l'Etat a évolué ses techniques et ses outils, se dotant d'une méthode nouvelle qualifiée de managériale.

Plusieurs objectifs répartis entre quelques grands thèmes sont poursuivis par les acteurs de la politique de la ville en l'occurrence : la sécurité, l'éducation et la recherche, la sécurité, l'accompagnement des mutations et du dynamisme économique, l'emploi, la solidarité, la cohésion sociale et la qualité de vie quotidienne, la gestion de l'espace, et le développement économique et social des territoires les infrastructures en communication, le logement social.....

3.2 LES DISPOSITIFS ET LES MOYENS D'UNE POLITIQUE TERRITORIALISÉE

3.2.1 L'ÉMERGENCE D'INSTANCES NATIONALES POUR LA COHÉSION SOCIALE

Les instances nationales en charge de la politique de la ville française ont été redéfinies par le décret du 14 mai 2009. Le conseil des villes, placé près du Premier ministre comprend des élus locaux et des représentants d'associations et il dispose de pouvoirs de décision, concourt à l'élaboration de la politique de la ville, ses orientations, sa mise en œuvre. Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre est chargé de définir, animer, coordonner, et évaluer les actions de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville. La Délégation interministérielle à la ville (DIV) qui se transforme en Secrétariat général du Comité interministériel des villes, son Secrétaire général prépare les travaux du Comité interministériel des villes et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Plus spécifiquement il veille à la mise en œuvre de l'inter ministérialité et il exerce la tutelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de l'Agence pour la cohésion sociale (ACS), de l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces commerciaux et artisanaux, Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Les services déconcentrés de l'Etat assurent la mise en œuvre, le préfet étant le rouage essentiel, intermédiaire avec les collectivités locales, mais encore le gestionnaire des importants crédits déconcentrés, notamment dans le secteur clé du logement social. Afin d'accentuer une démarche transversale et interministérielle associant les services de l'Etat et ceux des collectivités locales, 31 sous-préfets à la politique de la ville sont en fonction. Chargés de nombreuses missions, ils ne disposent pas directement de moyens financiers qui restent soumis au contrôle des trésoriers-payeurs généraux. Depuis 2006, ont été mis en place 6 préfets délégués à l'égalité des chances.

3.2.2 LES INSTANCES LOCALES

Si la France retient le choix des grandes orientations et dispose de l'essentiel des ressources budgétaires, les lois de décentralisation ont fait des collectivités locales des acteurs de plus en plus engagés dans le développement social urbain. La loi d'orientation pour la ville avait doté les communes de fortes compétences notamment en matière de logement et de diversité de l'habitat, avec la responsabilité d'établir des programmes locaux de l'habitat. Ces dispositions ont été confirmées par la loi SRU et, depuis 2004, la loi relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'Etat de déléguer par convention, compétences et moyens financiers, aux collectivités territoriales pour construire ou réhabiliter des logements à finalité sociale. Environ 16 collectivités en ont déjà accepté le principe, dont le département de Paris. Il faut d'ailleurs rappeler l'étroitesse des relations qui unissent les collectivités locales aux principaux opérateurs dans le domaine du logement social : tels les offices HLM, les OPAC, mais également les nombreuses sociétés d'économie mixte intervenant dans le domaine de l'aménagement. En 1960, le Maroc comptait 112 villes, dont 11 grandes villes et moyennes (plus de 50 000 habitants). En 2004, ce nombre dépasse les 350 villes, dont 54 ont une taille de plus de 50 000 habitants. D'ailleurs la grande partie de la population urbaine marocaine se concentre dans ces dernières. La chaîne urbaine atlantique regroupe 14 villes, dont une agglomération de presque 3 millions d'habitants qui est celle de Casablanca ; trois villes d'un peu plus de 500 000 habitants (Rabat, Salé et Tanger) et enfin 9 villes d'un peu plus de 100 000 habitants¹. Cependant, les villes marocaines ne doivent pas être pensées comme source de problèmes, mais comme des territoires d'opportunité et comme lieux d'émergence de nouveaux acteurs de développement, des initiatives porteuses et des politiques publiques sociales ambitieuses. A ce titre, plusieurs chantiers et projets de développement social ont été initiés afin de réduire les dysfonctionnements dont souffrent nos villes : à savoir l'exclusion, la précarité, l'habitat insalubre, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles vitales, selon des approches conçues avec un fort souci de participation des citoyens concernés et de bonne gouvernance. En outre, la société urbaine d'aujourd'hui souffre du mal de la ségrégation ; Les riches côtoient les pauvres, les quartiers chics jouxtent les quartiers démunis ; le luxe cohabite avec la misère : cette image double de la ville est chargée de conflits et de méfiance. Le problème de la ségrégation urbaine s'accroît en raison de l'aggravation des distances entre les classes sociales, et de l'émergence du principe de séparatisme social au point de voir le lien social s'effiloche, et les disparités sociales s'amplifier. Dans le même ordre d'idées, le phénomène de la ghettoïsation n'est pas spécifique aux quartiers pauvres, c'est un mouvement général qui touche tout l'espace urbain. Dès le début des années 80, l'attention des pouvoirs publics est focalisée sur la lutte contre les bidonvilles. Cette politique s'appuie sur un programme d'action pour lutter contre l'habitat insalubre. Dans ce cadre des logements sociaux sont réalisés, soit dans les villes soit dans des centres urbains et sont offerts en vente au bidonvillois. Le financement de ces logements était effectué sur des crédits budgétaires de l'Etat, et ce, dans l'objet d'aider au relogement des populations pauvres. Ces programmes bénéficiaient du soutien de l'USAID. Les projets

de développement urbain (PDU) furent engagés avec le concours financier de la Banque Mondiale. La politique de la ville est le continuum de la stratégie intégrée d'intervention entamée depuis 2001. La stratégie vise la résorption des bidonvilles existants par le biais de programme « villes sans bidonvilles1» on ne parle sérieusement des problèmes sociaux dont souffrent les quartiers fragiles qu'à partir de 2012 par la mise en œuvre du projet de la politique de la ville (Voir tableau marquant l'initiative marocaine en matière sociale).

Années	Initiatives
2000	Débat national sur l'aménagement du territoire
2001	Mise en place du conseil supérieur de l'aménagement du territoire
2001	Création du PARHI : programme de résorption de l'habitat insalubre.
2001	Mise en œuvre de convention de partenariat public-privé en matière de logement sociale.
2002	Création du conseil national de l'habitat
2002	Création du fonds solidarité habitat
2002	Nouvelle charte communale
2003	Refonte des opérateurs publics et création du holding al Omrane
2003	Lancement du programme de mise à niveau urbaine
2004	Lancement du programme VSB : (villes sans bidonvilles)
2004	Création du fonds FOGARIM
2004	Lancement du projet des nouvelles villes
2005	Lancement des travaux de préparation du code de l'urbanisme
2006	Première rencontre nationale des collectivités locales à Agadir
2006	Rapport du cinquantenaire : le Maroc possible
2006	Lancement du programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
2007	Création d'un fonds de soutien aux transports urbains collectifs
2008	Lancement du programme des logements à faible VIT
2008	Lancement du programme national des déchets ménagers
2010	Lancement du processus de régionalisation avancée
2012	Préparation du projet de la politique de la ville

A partir de ce tableau, il en découle trois remarques :

- La décennie passée a connu un intense effort des pouvoirs publics en vue de maîtriser les dysfonctionnements urbains ;
- L'essentiel de l'effort de l'Etat s'est focalisé autour de la question de l'habitat ;
- Les efforts entrepris n'ont pas donné, globalement, les résultats escomptés ;

La politique de la ville doit réorienter les efforts publics, et aborder les dysfonctionnements urbains à travers de nouveaux angles d'attaque.

En plus, vouloir faire de la politique de la ville un cheval de bataille pour combattre sur tous les fronts, ne permet pas de gagner toutes les batailles qui ont la ville pour théâtre. La politique de la ville est par essence une façon de bien cibler les problèmes à résoudre. La politique de la ville a une vocation de locomotive pour d'autres politiques sectorielles. De ce fait, l'Etat, à travers ses administrations, pourrait arbitrer les choix des sociétés. Force et de reconnaître que l'enjeu de cohésion sociale n'est pas une mission facile face à la crise de confiance entre les différents acteurs.

En effet, il est à craindre que les tiraillements de compétences entre les différents acteurs existants ou à créer ne s'accroissent surtout la permanence des fonctions entre les administrations centrales spécialisées et les entités décentralisées. Les relations tendues entre les agences urbaines et les communes en est un exemple concret. Donc le danger pour la politique de la ville au Maroc est le morcellement du pouvoir de décision et l'immobilisme des élus. Les confrontations gratuites débouchent sur une série de dysfonctionnements notamment l'absence de coordination et la gabegie des ressources humaines et matérielles.

La ville est considérée comme un lieu de conflit et de jeux entre les acteurs locaux. Nous ne devons pas oublier, qu'elle est un espace où les conflits d'intérêt existent, ou peuvent être mis en relief « des phénomènes tels que la négociation, le compromis, le marchandage, l'incohérence et un endémique». Notre système de gouvernance laisse donc apparaître des

zones d'ombre multiples qui atténuerait l'effort de la rénovation de l'action urbaine pour les villes marocaines socialement inclusives.

Au Maroc ,Les huit méga projets qui s'inscrivent dans une stratégie transformatrice et modernisatrice risqueraient de désarticuler la ville. On aurait peur d'écarter les couches populaires en vue de protéger les quartiers aisés des « classes dangereuses».

4 CONCLUSION

Aujourd'hui, le management urbain s'impose pour mieux gérer et planifier la ville, action par action, opération par opération, projet par projet. La politique de la ville doit sortir de la lourdeur des procédures pour s'orienter vers une démarche où l'on fixe des objectifs, où l'on accepte les procédures d'évaluation et où l'on fait confiance aux élus locaux pour perfectionner le cadre de vie des citoyens.

En accordant un intérêt particulier aux groupes sociaux en difficulté, aux quartiers pauvres et aux minorités, cela revient à mettre en place les mécanismes d'une bonne « mixité sociale ». Car c'est l'absence de mixité dans ces quartiers qui rendrait inefficace bon nombre de moyens mis en œuvre pour les aider à se réinsérer. L'exemple des bidonvilles au Maroc est édifiant à cet égard.

Notre objectif, en posant la problématique ci-dessus étayée, est de faire avancer la connaissance du fait urbain, la réflexion sur les problèmes complexes de la ville, les normes et la coopération sur les politiques de la ville pour aider les décideurs publics et les acteurs privés à trouver les pistes de solutions aux dysfonctionnements de nos villes et à prendre les mesures appropriées afin de faciliter les transformations sociales et urbaines porteuses de valeurs d'intégration et de cohésion sociale.

REFERENCES

- [1] JACQUES.Donzelot et Philippe. Estebe, développement social urbain : constitution d'une politique, comité d'évaluation de la politique de la ville-Voir sociologie critique de la politique de la ville-L'Harmattan 1997
- [2] Donzelot .Jacques faire la société, la politique de la ville en France et aux USA, Paris-le Seuil 2003
- [3] Dalarue Jean marie, Banlieux en difficulté, la relégation, Paris Syros 1991 Voir aussi Dumont jerard francois et Chalard laurent « les villes centres, territoires d'exclusion » in Population et avenir n°700-2010
- [4] Jacques .Donzelot, la ville à trois vitesses, éditions de la vilette 2009
- [5] Anderson antoine, Politiques de la villes, de la zone au territoire, Paris syro,1998 Voir aussi Boyer jean claude, les banlieues en France , territoire et société, Paris. Armand Colin, 2000
- [6] Lenoir 'René, les exclus, un français sur dix, Paris, le Seuil-4ème édition 1989.. Burgel guy, la ville aujourd'hui, Paris, Hachette, 1995
- [7] Florence Tourette, développement social urbain et politique de la ville, Galino éditeur 2005, Voir aussi Banquart Paul, une histoire de la ville, pour repenser la société – Paris- la découverte 1998
- [8] Jean François Lae « crise des banlieues : le béton n'est pas en cause » regard sur l'actualité , juillet 1991.
- [9] Fourmel jean louis et zancarini jean claude « analyse du discours politique, les « sans » une société sans droits – revue esprit 2000.
- [10] Claude Chaline, les politiques de la ville, puf 2011 .
- [11] Mekki Bentahar, villes et campagnes au Maroc, édition Editel 1997.
- [12] Mustapha Chouiki, ville et changement au Maroc, quel changement véhicule la ville ? éditions INAU-Rabat 2013 13. Heyraud Emmanuel, la politique de la ville, maîtriser les dispositifs et les enjeux, les éditions Berger-Levrault, 2010
- [13] Ballet jerome, l'exclusion : définition et mécanismes, Paris, L'Harmattan 2001
- [14] Kharoufi mostapha, Gouvernance et sociétés civiles, les mutations urbaines au Maghreb. Editions Afrique Orient, Casablanca 2000
- [15] Bentahar mekki le Maroc contemporain , immuable et changeant – Publications FLSH, Rabat 2002...ben cherkroun mohammed citoyenneté et lieu social au Maroc-Publications FLSH, Rabat, 2010
- [16] Bernard Cuberta fond ,typologie des pouvoirs urbains et intégration sociale, in les politiques de la ville, intégration urbaine et cohésion sociale – Ali Sedjari (sous direction) éditions l'Harmattan 2006
- [17] Benjamin Barber, démocratie forte, Paris descellée de Brouwer, 1997
- [18] Max Weber, la domination, éditions la découverte 2014.
- [19] Jaillet marie christine. MC, la politique de la ville en France, Histoire et Bilan, Paris, Documentation française 2003.

- [20] Ali Sedraji, (sous direction), les politiques de la ville, intégration urbaine et cohésion sociale, Les éditions L'Harmattan, 2006
- [21] Oblet. Thierry, défendre la ville, Paris Puf 200
- [22] François Robbe, la démocratie participative, L'Harmattan, 2007. TISSOT. Sylvie, l'Etat et les quartiers, genèse d'une catégorie de l'action publique Paris, le Seuil 2007
- [23] Blanc Maurice « la politique de la ville » : une exception française ? édition ERES n°127-129, 2007.
- [24] Abdelaziz Adidi, la question de l'intégration sociale dans les programmes de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc, in les politiques de la ville
- [25] March James g , décisions et organisations, les éditions d'organisation, édition :organisation EDS 1991 p.26. Voir Rousseau Pierre, « comprendre et gérer les conflits dans les entreprises et les organisations, in chronique sociale, collection « comprendre la vie » 1990. Voir aussi Remy .Jean et Voy Liliane, la ville vers une nouvelle définition . L'Harmattan, 1988 27
- [26] Majdoulene El Atouabi, « Huit méga projets pour quatre grandes villes » in Maroc Hebdo international, 31 Mars au 6 Avril 2006.
- [27] Delarue JEAN .MARIE, préface de la ville, exclusion et citoyenneté. entretien de la ville, éditions Esprit 1993.